

# Paru dans

# MANAGERS

## EUROPE MAGAZINE

### COMMUNIQUÉ

## La restructuration d'entreprise au coeur des activités du cabinet DBCJ Avocats

Cabinet DBCJ Avocats, fondé en 1951 et historiquement généraliste, le plus vieux cabinet de Fontainebleau a su renforcer ses équipes et développer ses activités au service de ses clients aussi bien dans le domaine du Conseil que du Contentieux. Aujourd'hui inter-barreaux (Fontainebleau et Melun avec une antenne Parisienne), il est composé de 20 personnes et propose quatre pôles d'expertise au service de ses clients (Pôle Privé – Pôle Affaires – Pôle Public – Pôle Saisies Immobilières)



**Jean-Marc BORTOLOTTI**  
Avocat Associé  
Ancien Bâtonnier  
Pôle Procédures Collectives

**Frédérick JUNGUENET**  
Avocat Associé  
Docteur en Droit  
Pôle Droit Fiscal

restructurer l'ensemble tant d'ailleurs sur le plan social que sur les autres plans, commercial, financier, juridique, étant préalablement rappelé que le dirigeant de droit a pour obligation de déposer une déclaration de cessation des paiements dans un délai de 45 jours après avoir constaté que l'entreprise ne pouvait plus faire face à son passif exigible avec son actif disponible, et donc dans une situation subie, La procédure de redressement judiciaire, telle qu'elle a été conçue, si elle n'est pas sans inconvénients, procure des possibilités de procéder à des mutations importantes qui ont pour but d'assurer sa pérennité et même le retour à la rentabilité dans des délais qui peuvent être brefs si des mesures appropriées ont été rapidement mises en oeuvre.

Ces mesures tiennent bien évidemment à une négociation fine avec les créanciers, une renégociation et une restructuration de la dette financière, l'élaboration d'un plan soit de sauvegarde soit de redressement, le pilotage et la stratégie de recouvrement de créances lorsque des sommes importantes figurent au compte client, et enfin la mise en oeuvre d'un plan social ou de licenciement. Par son savoir-faire et son expertise, le cabinet DBCJ Avocats accompagne les entreprises dans cette démarche qui peut s'avérer complexe pour des profanes et qui nécessite une pleine collaboration avec les organes de la procédure en connaissance des mécanismes légaux et réglementaires.

Les procédures de sauvegarde et de redressement ont été pensées, en l'état de leur dernière évolution, comme une aide à la restructuration de l'entreprise ou du groupe de sociétés concerné sous la réserve qu'elles soient accompagnées par des professionnels sur le plan comptable et financier et sur le plan juridique.

Rien ne doit être laissé au hasard dans la quête du retour à la rentabilité permettant de faire face au passif dans un délai qui soit le plus bref possible afin de ne pas pénaliser durablement l'entreprise dans ses relations, notamment avec les banques.

Le cabinet DBCJ dispose à cet égard de compétences transversales qui permettent d'aborder des problématiques fiscales, sociales, juridiques afin d'optimiser les mesures à mettre en oeuvre et assurer ainsi la pérennité de l'entreprise ou du groupe de sociétés concerné.



### La restructuration d'entreprise choisie : un outil de transmission et de cession efficace

Le Cabinet DBCJ propose son expertise et son expérience depuis de nombreuses années auprès de ces clients en matière de restructuration d'entreprises. Outil d'autant plus efficace que cette restructuration d'entreprise est choisie afin :

- de consolider et/ou de développer une entreprise ou groupe de sociétés (Fusion/Acquisition - Private Equity – Investissements ...)
- de céder ou transmettre une entreprise ou groupe de sociétés (Rédaction de Pactes Dutreil, d'acte de cession de parts sociales ou de fonds de Commerce ...)
- d'assurer une optimisation du périmètre fiscal pour une entreprise ou un groupe de sociétés (régime mère-fille/Intégration fiscale) ou pour une opération déterminée (transfert d'actifs – Cession ...),

### La restructuration d'entreprise subie : les procédures collectives et les plans sociaux

Dès lors qu'une entreprise ou un groupe de sociétés fait l'objet d'une procédure collective et plus précisément d'une procédure de redressement judiciaire, l'opportunité peut être prise de

